



Le 30 septembre 2024

Direction des Collèges Troubles Musculo-Squelettiques, Restrictions médicales, Pression au travail...

Les collègues des collèges sont usés et fatigués de devoir systématiquement pallier les carences de notre collectivité à prévoir les mesures de prévention nécessaires à la protection de leur santé.

Certes, comme l'employeur aime à le rappeler, il n'est pas tenu de respecter les préconisations des restrictions médicales des médecins. Pour autant, ceci ne l'exonère pas de sa responsabilité lorsque le non-respect de ces préconisations médicales entraîne des conséquences irréversibles sur la santé.

La FSU TERRITORIALE est de plus en plus sollicitée par les agents d'entretien et de restauration. La situation est alarmante. La collectivité ne semble pas prendre toute la mesure des correctifs nécessaires à apporter dès aujourd'hui pour anticiper et prévoir l'augmentation de ces restrictions médicales au regard de la pyramide des âges.

Beaucoup de nos collègues ne peuvent plus effectuer un certain nombre de tâches physiques en lien avec leurs missions de service public. Ces restrictions entraînent un report de la charge de travail sur l'équipe et créent des tensions relationnelles importantes dans les équipes.

Autrement dit, à la souffrance physique, s'ajoute une souffrance morale.

Il n'est plus possible aujourd'hui de bricoler des solutions non pérennes, insuffisantes, et insatisfaisantes puisque pour une solution trouvée pour une collègue, beaucoup d'autres sont laissées au bord du chemin.

Les restrictions budgétaires appliquées, et notamment l'ouverture des nouveaux collèges à effectif constant, renforce cette situation et pressurise encore plus les collègues

La FSU TERRITORIALE, au plus près de ces collègues, ne peut supporter plus longtemps cette détresse humaine.

Nous demandons :

- La création de postes supplémentaires dans les équipes et au sein des équipes volantes
- La mise en place d'un parcours professionnel au sein de la collectivité pour prévenir et préserver la santé des collègues exposés à la pénibilité
- La mise en place d'un guide listant les tâches que les collègues peuvent concrètement réaliser en fonction de leurs restrictions médicales
- La mise en place d'un règlement intérieur départemental et une réactualisation des fiches de postes
- La mise en œuvre d'un vrai dispositif de la mobilité interne.

SNUTER33 FSU

Département de la Gironde
1 Esplanade Charles de Gaulle - CS 71223
33074 Bordeaux Cedex

☎ 05 56 99 35 17 ✉ fsusnuter33@gironde.fr